



Pau, le 9 octobre 2023

Journée de grève et de mobilisation vendredi 13 octobre pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !

Le SNES dans la FSU et l'intersyndicale interprofessionnelle nationale, telle que constituée dans la lutte contre la réforme régressive des retraites (cf. <https://fsu.fr/le-13-octobre-en-france-et-en-europe-mobilisons-nous-contre-lausterite-pour-les-salaires-et-egalite-femmes-hommes/>) appelle à une journée de grève et de manifestations le vendredi 13 octobre 2023 contre l'austérité et pour l'augmentation des salaires, des pensions et l'égalité femme-homme. Alors que la colère contre la réforme des retraites est toujours intacte, saisissons-nous de cette journée pour exiger l'ouverture de négociations urgentes sur les salaires et les pensions. **Cette journée de mobilisation en France et en Europe doit permettre d'affirmer nos revendications prioritaires pour le monde du travail.**

Le **Projet de Loi de Finances** et le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale** en cours de préparation doivent être à la hauteur des enjeux de la période et de demain. Pour nos organisations ces projets doivent être porteurs de justice sociale. Dans ce cadre, la conditionnalité des 150 à 200 milliards annuels d'aides aux entreprises doit être débattue. Le PLF et le PLFSS doivent renforcer, entre autres, nos services publics.

La FSU se bat pour imposer un changement complet de politique salariale, renouant avec les principes qui ont fait la grandeur de la Fonction publique, reconnaissant celle de ses métiers.

C'est d'un **plan d'urgence** dont la Fonction publique a besoin pour rendre leur sens aux rémunérations et aux missions qui font le service public. Il y a urgence à réparer les carrières et leurs déroulements saccagés par le gel de la valeur du point d'indice et aujourd'hui engloutis par l'inflation.

La FSU revendique une revalorisation du point de **10% tout de suite**, couplée à une mesure d'ajout uniforme de points sur l'ensemble de la grille indiciaire, et une refonte des carrières pour les revaloriser.

MANIFESTATIONS 13 OCTOBRE à 10h30

PAU: PLACE VERDUN

BAYONNE: PARVIS DE LA GARE, Place STE URSULE

Une prime exceptionnelle? Pas du tout !

Jeudi 28 septembre, Gabriel Attal a annoncé une prime exceptionnelle de 380 euros pour 500 000 enseignantes et enseignants et 500 euros pour les autres agent-e-s, dont les AESH. Elle sera versée au mois d'octobre. Pourtant, cette prime est loin d'être une nouveauté. Elle concerne tous les agent.e.s de la fonction publique d'État et hospitalière qui touchent moins de 3 250 euros bruts, c'est la prime pouvoir d'achat. Le décret date du **31 juillet 2023**.

Le SNES-FSU demande une revalorisation conséquente, permettant à tout le monde de regagner du pouvoir d'achat perdu depuis plusieurs décennies, et non de continuer à en perdre au regard de l'importante inflation qui perdure. Le dossier salaires ne peut pas être clos par l'octroi d'une prime.

Le 13 octobre mobilisons-nous tou-te-s contre l'austérité, pour les salaires et l'égalité femmes-hommes !

La section départementale dans les établissements

Nous accompagnons les collègues dans les établissements.

- Lundi 9 octobre : collège de Lembeye
- Mardi 10 octobre : collège Clermont
- Mardi 17 octobre : Lycée Supervielle et Collège Tristan Derème Oloron Sainte-Marie

Contactez-nous pour planifier notre venue dans votre établissement.

Ces rencontres sont essentielles à la vie syndicale, à la mutualisation de nos informations, de nos analyses, de nos revendications.

Vote pour le CAA du SNES ACADEMIQUE : faire vivre la démocratie interne

A partir du 9 octobre et jusqu'au 18 octobre, vous êtes appelé.e.s à voter pour vos représentant.e.s à la **Commission Administrative du SNES académique** à Bordeaux. L'enjeu est d'élire nos futur.es représentant.es au sein de notre instance interne, entre **deux courants de pensée** dont la lecture des professions de foi vous permettra de comprendre les orientations.

Comment est organisé le vote ?

- Dans les sections d'établissement (**S1**), les secrétaires de chaque établissement ont reçu le matériel de vote : listes, professions de foi, bulletin de vote (à photocopier), procès-verbal du vote, le tout accompagné d'une notice explication. Le vote se déroule dans nos établissements jusqu'au 18 octobre. Les S1 doivent imprimer la liste d'émargement via leur espace adhérent. Le dépouillement aura lieu dans chaque établissement après la fin des opérations de vote, au plus tard le 18 octobre. Le procès-verbal de dépouillement et la liste d'émargement signés doivent parvenir au S3 au plus tard le 19 octobre dans sa version numérique et le 3 novembre par courrier papier ou dépôt au local du S3. Le courriel doit être envoyé depuis l'adresse mail du secrétaire, du trésorier ou du correspondant de S1.
- Dans les établissements comptant **moins de 4 adhérent-e-s ou sans S1**, le vote se déroule par correspondance. Dans ce cas, chaque collègue a reçu le matériel de vote par courrier : le bulletin de vote, une enveloppe verte, une enveloppe T à compléter et à renvoyer. Cette dernière est à poster impérativement avant le 18 octobre 2023, cachet de la Poste faisant foi.

Conscient.es de la charge de travail quotidienne qui nous accapare tous et toutes, nous vous remercions vivement par avance de votre participation à la vie démocratique de ce scrutin, indispensable au fonctionnement de notre syndicat.

AED cdisés, quelles évolutions pour les vies scolaires ?

Un an après la publication du décret permettant la Cdisation des AED, à défaut d'avoir suffisamment anticipé sa traduction administrative, un bug informatique vient retarder l'édition des contrats et la mise en **paiement** des **salaires** des nouveaux cdisés qui ne toucheront que 70 à 90% de leur traitement. Dans certains cas, les collègues doivent se tourner vers le **service social** en faveur des personnels qui statuera à l'issue de l'examen de dossiers de 4 pages avec pièces justificatives. Le **SNES-FSU est intervenu** avec vigueur auprès du secrétaire général du rectorat et du service RH ainsi qu'auprès des différents services sociaux des DSDEN pour dénoncer cette situation aberrante qui met en difficulté nos collègues. De plus, à l'issue de 6 années de bons et loyaux services, le CDI ne sera pas un droit. Le chef d'établissement garde la main et pourra proposer ou non un CDI, tout comme il pourra proposer un temps complet ou partiel. En effet, si l'aed ne peut prouver son implication dans la lutte contre le harcèlement et la plus-value qu'il y amène, l'argument est tout trouvé pour le remplacer.

Ou du moins essayer car on voit bien que les candidatures se font plus rares. Il faut donc pleinement profiter de cette période pour faire valoir et concrétiser tous les droits des collègues Assistant-e-s d'éducation.

Renaud Robert, secrétaire départemental